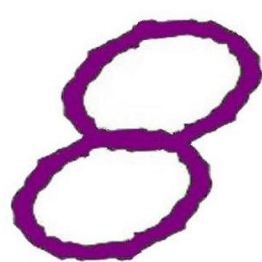


LA BISCUB VOUS INVITE À PARTICIPER À LA



8^{ème} BIENNALE INTERACTIVE SCULPTURE CONTEMPORAINE EN BOURGOGNE

du 29 juin au 12 Juillet 2019
à NOLAY (21 Côte-d'Or) FRANCE

Au cœur du pays beaunois (à 60km de Dijon, 20km de Beaune) et depuis 2005, la ville médiévale de NOLAY accueille avec succès la **Biennale Interactive de Sculpture Contemporaine en Bourgogne**. Véritable exposition d'art contemporain de qualité, où diversité et convivialité sont réunies. Au fil des années, cette manifestation est devenue incontournable. Chaque édition remporte un vif succès.

LA BIENNALE C'EST :

- 40 artistes qui exposent en moyenne 4 sculptures, dans des lieux adaptés à chaque œuvre,
- une richesse d'expression dans le domaine de la sculpture : les styles, les techniques et les matériaux sont tous représentés,
- des invités d'honneur de renommée internationale, nationale et régionale,
- des remises de prix,
- 5000 visiteurs (avec une journée réservée aux professionnels : amateurs d'art, collectionneurs, galeristes, professionnels de la culture),
- des ventes d'œuvres sur place et de multiples contacts pour chaque artiste,
- des actions pédagogiques et un partenariat avec les groupes scolaires,
- une couverture médiatique importante.

Pour 2019, une soirée de vernissage, suivie d'un apéritif dînatoire est prévue le vendredi 28 juin de 16 h à 20 h en présence des professionnels et de la presse, avec présentation de chacun des artistes, avant l'ouverture au public le samedi 29 juin.

La remise de prix officielle est prévue le 29 juin à 17H suivie d'une soirée de gala.

Un programme d'animations complémentaires a été élaboré tout au long de la manifestation, ateliers d'initiation et démonstrations, inauguration de la résidence d'artistes.

Toute l'équipe de la BISCUB se mobilise pour que cette manifestation, valorisée par les invités d'honneur, représente une réelle opportunité pour les sculpteurs de montrer et de faire reconnaître leur travail dans un lieu adapté et dans une ambiance conviviale et festive.

BISCUB

Mail : organisation@biscub.org - site internet : www.biscub.org

LA COUVERTURE MEDIATIQUE

- Un catalogue de l'exposition en haute qualité (couleur et papier glacé) est édité à 2000 exemplaires.
- Une campagne d'affichage est menée dans tous les points stratégiques de Bourgogne (mairies, agences de tourisme, écoles, lieux de transport et lieux publics) : affiches A3 et flyers.
- Un partenariat est mis en place avec l'office de tourisme de Beaune Côte et Sud pour couvrir la manifestation.
- Des encarts publicitaires sont réservés dans des revues artistiques (AAF...).
- Une campagne d'affichage est programmée dans les grandes agglomérations (AUTUN – CHALON S/SAONE – LE CREUSOT - BEAUNE).
- Un site Internet dynamique est mis en place.
- Une visibilité de la participation des sculpteurs et de leur travail est offerte sur le site Internet après la manifestation.
- Des annonces radio seront diffusées pour annoncer l'évènement.
- La presse ainsi que les professionnels du monde des arts seront conviés à la soirée professionnelle.

LES DIFFERENTS PRIX

COMME À CHAQUE ÉDITION UN JURY DE PROFESSIONNELS EST CONSTITUÉ POUR ATTRIBUER DE NOMBREUX PRIX

- 3 prix de :

1 ^{er} prix :	600€
2 ^{ème} prix :	500€
3 ^{ème} prix :	400€
- Un prix de 700 € pour la catégorie « monumentale »
- Un prix de 300 € pour la catégorie « espoir » réservé aux jeunes de moins de 30 ans, s'ils sont assez représentés.
- Un prix du public décerné à l'artiste dont l'œuvre est plébiscitée. Le lauréat autorise l'utilisation de photos de ses œuvres pour tous types de diffusion : papier, dématérialisée, presse.

NOS PARTENAIRES

Le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or, la communauté d'agglomération Beaune-Chagny-Nolay, la Commune de Nolay, l'office de Tourisme Beaune Côte et Sud, l'Agence de Tourisme de Nolay, les Ateliers d'arts de France, France 3, Arte, France Inter, France Bleu Bourgogne, Crédit Agricole, Cleia, les presses régionales et une multitude de partenaires privés locaux .

BISCB

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org

DATES À RETENIR

Date limite d'inscription : 1 avril 2019 (*cachet de la poste faisant foi*)

RETRAIT DES DOSSIERS ET BADGES ET DÉPÔT DES OEUVRES :

- En extérieur (pour les monumentales) :

À partir du lundi 24 juin 2019 sur rendez-vous (logistique@biscb.org)

- En intérieur suivant le plan d'implantation établi par l'organisation de la BISCb : mercredi 26 et jeudi 27 juin 2019 de 8H à 17H

COMMISSION OFFICIELLE SÉCURITÉ : (*afin d'assurer la conformité des installations*)

Jeudi 27 juin 2019 en soirée

VISITES DES GROUPES SCOLAIRES :

1, 2, 3, 4, 5 juillet 2019.

JOURNÉE DES PROFESSIONNELS ET DE LA PRESSE : (*la présence des artistes est obligatoire*)

Vendredi 28 juin 2019 de 16H à 20H suivie d'un cocktail

Les artistes doivent préparer une présentation de leur travail et auront 5 minutes de présentation orale.

VISITE DU JURY :

Samedi 29 juin 2019 au matin, jour de l'ouverture.

REMISE OFFICIELLE DES PRIX :

Samedi 29 juin 2019 à partir de 17 H.

OUVERTURE AU PUBLIC :

Du Samedi 29 juin 2019 de 10H à 19H au vendredi 12 juillet 2019 de 10H à 16H.

REMISE DU PRIX DU PUBLIC :

Vendredi 12 juillet 2019 à 16H.

RETRAIT DES ŒUVRES :

Vendredi 12 juillet 2019 de 18H à 22H uniquement.

Samedi 13 juillet 2019 de 8H à 20H

RETRAIT DES ŒUVRES MONUMENTALES :

Sur rendez-vous (logistique@biscb.org)

L'ensemble des œuvres devra avoir été enlevé avant le 17 juillet sauf dérogation accordée par les autorités locales.

Le planning visiteur de la Biennale avec l'ensemble des manifestations prévues sera disponible sur le site internet : www.biscb.org

BISCb

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org

TARIFS D'INSCRIPTION

Grâce au soutien financier des collectivités territoriales et de nos partenaires, la BISCb peut proposer aux sculpteurs des tarifs d'exposition très avantageux.

FRAIS D'ENGAGEMENT

50 € pour tous les artistes exposants

Obligatoire par exposant pour l'inscription.

(Remboursé en cas de non sélection du dossier).

FRAIS D'EXPOSITION D'ŒUVRES

IMPORTANT : Frais pour un maximum de 4 œuvres exposées en intérieur (lieux fermés et gardés) et/ou un nombre illimité d'œuvres monumentales exposées à l'extérieur.

	Après validation de la commission de sélection	Au 1 ^{er} mai	Au 1 ^{er} juin *
Artistes âgés de moins de 30 ans au moment de l'inscription	50 €	25 €	25 €
Autres artistes	50 €	50 €	50 €

* Dans le cas d'une proposition d'Atelier Découverte ou de démonstration de votre part validée par le comité d'organisation, ce dernier chèque vous sera restitué à la fin de la biennale. CF fiche Atelier Découverte.

Les règlements s'effectueront par chèque à l'ordre de la BISCb.

- le chèque de 50 € correspondant aux frais d'engagement, sera encaissé dès réception de la candidature retenue.
- 2 chèques d'un même montant, totalisant les frais d'exposition seront encaissés le 1^{er} Mai et le 1^{er} Juin 2019 conformément au tableau ci-dessus.

Pour toutes autres modalités d'inscription, n'hésitez pas à prendre contact avec : organisation@biscb.org

BISCb

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org

4 DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner complet avant le

01 avril 2019 – date de rigueur à l'adresse suivante :

BISCB
Comité de sélection
AGENCE DE TOURISME – 13 rue de la république
21340 NOLAY – France

Pour toute question relative au dossier, veuillez adresser un mail à organisation@biscb.org ou téléphoner au 03 80 21 82 84

1. FICHE D'IDENTITÉ

NOM et prénom :

Nom d'artiste :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Email :

Site internet :

Activités artistiques :

.....

Pièce d'identité : N°

Délivrée le

Amateur Jeune artiste (moins de 30 ans) Actuellement élève des Beaux-Arts

Renseignements obligatoires pour les artistes français professionnels :

• Inscrit à la Maison des Artistes, N° d'affiliation :

• Inscrit à la chambre des métiers, N° SIREN :

J'AI DÉJÀ EXPOSÉ À LA BIENNALE DE NOLAY

2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017

2. VOS ŒUVRES

NOM :

PRENOM :

	n°	TITRES DES ŒUVRES	MATIÈRE	TECHNIQUE	Hauteur (en cm)	Longueur (en cm)	Largeur	Poids
Exposée en intérieur	1							
	2							
	3							
	4							
Extérieur	5							
	6							

IMPORTANT : IMPRIMER ET REMPLIR SOIGNEUSEMENT UNE FICHE-OEUVRE PAR PIÈCE PRÉSENTÉE EN RESPECTANT LE N° DE L'OEUVRE CI-DESSUS (VOIR ANNEXE N°1)

DESCRIPTIF :

Afin de renseigner le catalogue dans l'éventualité de votre sélection, vous disposez librement de quelques lignes pour présenter votre travail (description, démarches artistiques, témoignage...). Cette description sera reportée sur le catalogue de l'exposition dans la limite de 300 caractères.

3. PARTICIPATION FINANCIERE

CHAQUE EXPOSANT DEVRA OBLIGATOIREMENT REMPLIR UN BULLETIN D'INSCRIPTION, FOURNIR LES PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ÉTUDE DE SON DOSSIER ET S'ACQUITTER DE SES FRAIS D'ENGAGEMENT.

NOM :

PRENOM :

Artiste de moins de 30 ans		Artiste de plus de 30ans	
ENGAGEMENT	50 €	ENGAGEMENT	50 €
1er VERSEMENT	25 €	1er VERSEMENT	50 €
2ème VERSEMENT	25 €	2ème VERSEMENT	50 €
TOTAL TTC	100 €	TOTAL TTC	150 €
Je désire proposer un Atelier Découverte (oui ou non)		Je désire proposer un Atelier Découverte (oui ou non)	
Je désire candidater sur la résidence d'artiste (oui ou non)		Je désire candidater sur la résidence d'artiste (oui ou non)	
Nombre d'invitations à l'inauguration et à la remise des prix désirées		Nombre d'invitations à l'inauguration et à la remise des prix désirées	

Chaque exposant se verra adresser avant la manifestation : **des cartes d'invitation** (nombre de cartes désiré à préciser), quelques affiches et **un plan**. Ces documents seront aussi téléchargeables sur le site.

ENGAGEMENT :

Je soussigné (e) (Nom et Prénom)

Reconnais par la présente avoir pris connaissance du règlement intérieur général de la B.I.S.C.B 2019 qui était joint au présent bulletin d'inscription et m'engage à me conformer aux conditions édictées. Je déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur, ses assureurs en cas de perte, vols ou dommages qui pourraient survenir à des marchandises et à des matériels exposés et sur moi-même. Toute infraction au règlement peut entraîner une action judiciaire en dommages et intérêts. Je m'engage à respecter ledit règlement sans restriction ni réserve et à respecter les modalités de paiement précitées, dûment acceptées par mes soins.

Ecrire la mention « Lu et approuvé, bon pour accord ».

Fait à Signature :

le

4. PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR L'ÉTUDE DE VOTRE CANDIDATURE

(Le comité de sélection vous transmettra sa décision au plus tard le 30 avril 2019)

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ

(pages 5 à 8)

UN C.V. (parcours artistique, expositions, techniques et matières utilisées, inspiration, presse...)

LES FICHES-OEUVRES REMPLIES, COMPRENANT CHACUNE UNE PHOTO RÉCENTE

haute définition (300 dpi minimum) en format 10*15 cm de l'œuvre exposée avec la mention « bon pour diffusion »
(voir Annexe 1)

LE FICHER NUMÉRIQUE D'AU MOINS UNE PHOTO

destinée à illustrer le catalogue et le site Internet (300 dpi minimum en format EPS, TIFF ou JPEG et en qualité d'enregistrement maximale, soit une image d'environ 3000 pixels par 4000 pixels) doit être envoyée par we-transfert à graphisme@biscb.org en procédant comme suit : nom_prénom_biscb_2019.jpeg

LA FICHE DESCRIPTIVE DE L'ATELIER DÉCOUVERTE

éventuellement proposé (voir Annexe 2)

1 ENVELOPPE FORMAT 23 X 16

affranchie au tarif > 50g à vos nom et adresse

1 ENVELOPPE FORMAT 21 X 29.7 ROBUSTE

affranchie au tarif > 500g à vos nom et adresse, afin de recevoir les derniers éléments (plan, affiches, cartes d'invitation)

LES CHÈQUES DE PARTICIPATION

correspondant à votre situation

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de la B.I.S.C.B.

Pour les exposants étrangers, veuillez contacter president@biscb.org

**LA NON PRODUCTION DE LA TOTALITÉ DES DOCUMENTS PRÉCITÉS ENTRAÎNE
L'IRRECEVABILITÉ DU DOSSIER
TOUT DOSSIER NON RETENU SERA RETOURNÉ DANS SON INTÉGRALITÉ**

BISCb

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org

RÈGLEMENT BISCB 2019

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

La participation à cette biennale est subordonnée à l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement et implique l'engagement de l'exposant à le respecter, dans sa totalité, et sans aucun recours envers l'organisateur. La B.I.S.C.B se tiendra du 29 juin au 12 juillet 2019 inclus à Nolay (Côte D'Or).

Elle est organisée par l'Association B.I.S.C.B représentée par Jocelyne FILIPPI (association loi 1901),
Tél : 03 80 21 82 84, e-mail : president@biscb.org.

Elle sera ouverte au public tous les jours de semaine de 10h à 19 h, et le vendredi 12 juillet fermeture à 16h.

Les informations complémentaires sont disponibles sur www.biscb.org

ARTICLE 2 – SÉLECTION

La B.I.S.C.B, par le biais d'un comité de sélection procédera à la sélection de toutes les demandes et statuera sans être obligée de motiver ses décisions. Le nombre maximum de sculpteurs retenus est fixé à 80, invités d'honneur inclus.

Il est interdit aux artistes d'exposer des œuvres ne leur appartenant pas et ne correspondant pas aux spécialités précisées sur la demande d'adhésion ou sans rapport avec les photos jointes au dossier de sélection, ainsi que les œuvres présentant un caractère pornographique, politique ou nuisible à la bonne tenue de l'exposition. Si tel était le cas, le président de l'association ordonnera l'enlèvement immédiat desdits objets à la vente, sans aucune indemnité compensatrice.

Les dossiers ne seront étudiés qu'accompagnés de la totalité des pièces à produire et en cas de rejet, il sera sans appel et ne donnera lieu à aucune indemnité. Le dossier et les frais d'engagement seront restitués. Les artistes retenus recevront une attestation d'admission nominative et incessible.

Pour présenter toute candidature, **tous les artistes devront obligatoirement fournir les pièces administratives indiquées page 8 du présent document.**

ARTICLE 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT ET MODALITÉS D'ANNULATION

L'artiste ayant été retenu, l'organisateur s'engage à encaisser, sauf frais d'engagement et règlement comptant, les sommes prévues aux dates indiquées. Le non approvisionnement du compte débité entraîne l'annulation pure et simple à la participation de la Biennale et ne peut engendrer le remboursement des sommes déjà perçues.

Pour tout désistement par lettre recommandée A.R, quelle que soit la date et le motif, les frais d'engagement seront retenus. Pour tout désistement intervenant jusqu'à 30 jours inclus avant l'ouverture de la Biennale, et quel que soit le motif, l'organisateur retiendra 50 % du montant total de la réservation. Pour tout désistement intervenant 7 jours inclus avant l'ouverture de la Biennale, la totalité de la réservation sera retenue.

Le contrat pourra être dénoncé par les deux parties, sans indemnités d'aucune sorte, en cas de guerre sur le territoire métropolitain, révolution, inondation, grève générale, émeute, attentat ou tout autre cas de force majeure. Si la Biennale est annulée par l'organisateur en dehors des cas ci-dessus, l'organisateur s'engage à rembourser à l'exposant, les sommes visées dans le contrat, à l'exclusion de toute autre réclamation qui pourrait être fondée, par exemple, sur les préjudices moraux consécutifs ou non.

BISCB

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org

ARTICLE 4 – INSTALLATION DES ŒUVRES

Les membres de l'organisation attribueront eux-mêmes les emplacements dans un souci d'harmonisation et de disponibilité, et en fonction de l'importance des surfaces demandées par les œuvres. Ils essaieront de satisfaire au mieux les souhaits et les contraintes techniques exprimés par l'artiste. Aucune réclamation ne sera admise et les artistes prennent l'engagement ferme de se conformer aux décisions ainsi édictées.

L'installation et le retrait des œuvres s'effectueront aux dates précisées page 3 du présent document.

Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des marchandises qui lui sont destinées. Il appartient à chaque artiste d'accomplir les formalités douanières pour les œuvres provenant de l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés et dégâts qui pourraient survenir lors de ces formalités. Des facilités de transport peuvent être organisées avec les bénévoles de l'association.(contact logistique@biscb.org).

Les artistes devront prévoir les supports (socles) pour la présentation de leurs sculptures.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux pertes, vols, avaries, dégâts ou autre cause de détérioration, avant, pendant ou après l'exposition.

Les frais d'assurances sont à la charge des exposants qui devront souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile ;

Le vol, incendie, dégâts des eaux et casse restant à leur appréciation.

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble de cette Biennale ou des photos des œuvres ni à la diffusion de ces vues, et autorisent l'organisateur à les diffuser à la presse ou dans le cadre de toutes manifestations publicitaires. Ils autorisent également la communication de leurs coordonnées, le numéro de téléphone et e-mail, l'utilisation des photos adressées dans un but de promotion de la Biennale.

ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES PRIX

Un jury sera désigné par les organisateurs pour attribuer les prix définis par la BISCB :
1er prix, 2ème prix, 3ème prix, monumentale, espoir.

Le public est invité à voter pour le prix du public et le prix jeune public dans des urnes tout au long du parcours.

ARTICLE 6 – MISE EN VENTE DES ŒUVRES

La vente des œuvres présentées est autorisée pendant la durée de la manifestation par l'association B.I.S.C.B. L'artiste s'engage à ne pas vendre en direct ses pièces pendant la durée de la manifestation.

Le prix des œuvres figurera sur livret séparé ou éventuellement devra être mentionné «collection privée» ou «vendu» ou «réservé».

20 % sur les ventes établies grâce à la Biennale seront à verser à l'Association organisatrice B.I.S.C.B. L'artiste s'engage à ce que cette commission soit versée par l'acheteur directement à l'association.

BISCb

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org

FICHE OEUVRE 1 FICHE PAR OEUVRE

ANNEXE 1

FICHE OEUVRE

1 FICHE PAR OEUVRE

NOM	
Prenom	

N° catalogue	
RESERVE	
ORGANISATION	

N°	TITRE DE L'OEUVRE	MATIERE (bronze, bois, mixte, platre, terrecuite, papier...)	TECHNIQUE (bronze,taille directe, modelage,asse mblage, etc...)	Encombrement(en Cm)			Poids (facultatif)	Prix sculpeur (€)	Prix public (€) (majoration de 20% pour la BISCB)	Cat. spécifique		lieu	
				Hauteur	Longueur	Largeur				Monumentale	Espoir (moins de 30 ans)	Intérieur	Extérieur

Déposer votre photo
Imprimée ou collée

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION

<table border="1"> <tr><td>DEUT</td></tr> <tr><td>DATE</td></tr> </table>	DEUT	DATE	Œuvre déposée pour l'exposition public de La Biennale Internationale de Sculpture Contemporaine en Bourgogne Ouverture au public du 28 juin au 14 juillet 2013 L'œuvre ne pourra être retirée pendant la manifestation				
DEUT							
DATE							
LIEU							
Je soussigné, _____ Certifie -avoir pris connaissance et respecter les conditions générales de participation du dossier de candidature -être le concepteur et/ou l'auteur des œuvres présentées -l'exactitude des données ci-dessus mentionnées -engager tous les frais d'inscription			signature potée de la mention "Je et approuve"				
<table border="1"> <tr><td>VENTE</td></tr> <tr><td>DATE</td></tr> </table>	VENTE	DATE	<table border="1"> <tr><td>Prix public</td></tr> <tr><td>Prix sculpeur</td></tr> </table>	Prix public	Prix sculpeur	Coeur acheteur	
VENTE							
DATE							
Prix public							
Prix sculpeur							
<table border="1"> <tr><td>RESERVE</td></tr> <tr><td>DATE</td></tr> </table>	RESERVE	DATE	Je soussigné, _____ Certifie -avoir repris l'œuvre de jour -accepter l'œuvre en l'état et en dégage toute responsabilité de la BISCB.				
RESERVE							
DATE							
			signature potée de la mention "Je et approuve"				

FICHE ATELIER DECOUVERTE

La Biennale de Sculpture de Nolay est l'occasion de faire découvrir la sculpture au plus grand nombre. C'est pourquoi la BISCb propose aux sculpteurs qui le désirent de réaliser un atelier-découverte au cours de l'événement.

Tout peut être envisagé : une démonstration, un atelier d'initiation (modelage, assemblage, cartons...) pour les enfants ou pour les adultes, ou toute autres activités issue de votre imagination (photographie, Land-art Performance, Art-total...).

Nous sommes bien conscients que cet atelier n'a rien à voir avec votre propre travail qui nécessite la plupart du temps un état d'esprit et du matériel particuliers. Cependant, ces activités organisées lors des dernières sessions ont toujours été l'occasion d'échanges fructueux. D'autre part, la Biscb s'engage à fournir le matériel nécessaire à la tenue de l'atelier et/ou rembourse sur présentation des factures correspondantes.

Afin de favoriser ce type d'activité, la BISCb a décidé de réduire les frais d'inscription pour les sculpteurs qui s'engagent à réaliser un Atelier. Voir tarif inscription.

Pour toutes informations (planning, matériel, descriptions...) contacter : organisation@biscb.org

BISCb

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org

CANDIDATURE ATELIER DECOUVERTE

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Tél : _____

@ : _____

Description de l'atelier proposé :

Public ciblé :

Besoins matériels :

Date de disponibilité :

BISCB

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org

FICHE ARTISTE EN RESIDENCE

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{er} Décembre 2018

Le Pays Beaunois propose un programme européen LEADER pour soutenir les projets culturels qui permettent de susciter l'intérêt de la population présente et des visiteurs.

Afin d'accompagner cette dynamique, le Pays Beaunois lance un appel à projet annuel : « Création Artistique en Résidence ».

L'accueil en résidence d'artiste permet à un artiste de venir vivre sur le territoire, aux habitants de bénéficier d'une ouverture culturelle renouvelée, de contribuer à une image attractive du Beaunois.

CAHIER DES CHARGES :

1 - Une création artistique en résidence durant la biennale interactive de sculpture contemporaine en Bourgogne : objectifs

La 8^e biennale interactive de sculpture contemporaine en Bourgogne aura lieu du 29 juin au 12 juillet 2018.

Le projet de cette création artistique en résidence s'inscrit dans les objectifs du projet du pays beaunois et dans ceux de l'association Biscb :

- **contribuer à favoriser la création artistique** : l'association propose à un artiste sculpteur rémunéré de réaliser, durant la biennale, une sculpture ;
- **susciter l'implication de l'artiste** : réalisation de l'œuvre pendant la durée de la biennale c'est-à-dire du vendredi 28 juin au vendredi 12 juillet 2019 ;
- **développer l'accès à la culture pour tous** en renforçant l'interactivité de cette manifestation par une plus grande participation du public ;
- **augmenter l'attractivité de la biennale**, et son rayonnement en relayant largement l'information sur le déroulement de l'opération et son résultat ;
- **contribuer à mettre en valeur les spécificités du territoire** à travers une œuvre spécifique destinée à rester sur le territoire de la commune de Nolay.

2 - Les conditions de candidature

2-1 -Les conditions proposées par l'association

Œuvre souhaitée

L'œuvre restant à terme sur le territoire de la commune de Nolay, elle sera installée à l'extérieur et sa dimension devra être suffisante pour qu'elle soit perceptible du plus grand nombre et joue ainsi un rôle dans la diffusion de la création artistique contemporaine.

Rémunération

L'association rémunérera l'artiste à raison de 100 € par jour et les ateliers découverte à raison de 50 € par atelier, le nombre étant limité à 3 ateliers.

Durée de la résidence

La résidence se déroulera du vendredi 28 juin au vendredi 12 juillet 2019.

L'artiste s'engage à livrer la sculpture finie dans le temps imparti. Si un temps supplémentaire était néanmoins nécessaire pour terminer l'œuvre, les frais induits par ce délai supplémentaire seraient à la charge exclusive de l'artiste. Ce laps de temps, le plus réduit possible, serait à négocier avec l'association.

Défraiement

L'association prendra en charge tous les frais inhérents à cette résidence :

- l'atelier de travail de l'artiste ;
- le déplacement du lieu de résidence de l'artiste à Nolay : frais remboursés sur justificatifs ;
- le logement pour les 13 jours de présence de l'artiste, l'association se charge de l'obtention du logement ;
- les frais de repas à raison de 30 € par jour.

Exposition

La participation à l'exposition de sculpture est possible gratuitement pour l'artiste en résidence. Il devra dans ce cas compléter le dossier de candidature à l'exposition.

2-2 Le dossier de candidature

Pour poser sa candidature à cette résidence, l'artiste devra transmettre à l'association un dossier comprenant :

- **une note explicative sur son parcours**, des photos de ses œuvres, ou tout document présentant son travail ;
- **un descriptif du projet et un devis estimatif** précisant :
 - Quel **type de sculpture** envisagée ?
 - quels matériaux ? quelles dimensions ?
 - quelle relation au territoire l'œuvre entretiendra-t-elle avec le territoire ?
 - quel coût de réalisation ? - devis estimatif nécessaire-
 - Quelle **participation** du public est prévue, sachant qu'au minimum il est souhaité que l'atelier soit ouvert au public 3 demi-journées par semaine ?
 - Quelles **animations** sont envisagées, ateliers découvertes adultes, enfants ... ? Coût des matériaux ?
- le **coût de déplacement** du lieu de résidence de l'artiste à Nolay.

2-4 Choix de l'artiste

Le choix de l'artiste en résidence sera effectué par l'association entourée de professionnels qualifiés sur des critères de qualités intrinsèques de l'œuvre, de relation de l'œuvre au territoire, et sur l'animation et la participation du public que prévoit l'artiste.

L'association biennale interactive de sculpture contemporaine en Bourgogne déposant, pour mener à bien ce projet, un dossier d'appel d'offre auprès du Pays Beaunois, se réserve le droit d'annuler la candidature de l'artiste en cas de rejet de ce dossier d'appel d'offre.

3 - Engagement de l'artiste

Je soussigné(e).....

reconnais avoir pris connaissance de ce cahier des charges et m'engage à me conformer aux conditions édictées,

Ecrire « Lu et approuvé, bon pour accord »

Fait à le

Signature

BISCB

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org